

MÉDECINE NUCLÉAIRE DE LA DOUA

Docteur Abdelmalik DAHOUN

ANCIEN ATTACHÉ DU C.H.U. DE LYON
DIPLOMÉ DE NEUROLOGIE
DIPLOMÉ DE MÉDECINE NUCLÉAIRE

MÉDECINE NUCLÉAIRE N° 69.1.70139.5.0.1.22.1.72

Docteur Octave MIGNECO

MAÎTRE DE CONFÉRENCES DES UNIVERSITÉS
DOCTEUR ÈS SCIENCES
D.E.S. MÉDECINE NUCLÉAIRE

MÉDECINE NUCLÉAIRE N° 69.1.70237.7.0.1.22.1.72

Docteur Olivier PERRIN-FAYOLLE

ANCIEN INTERNE DES HOPITAUX DE LYON
ANCIEN PRATICIEN DES HOPITAUX DE LYON
D.E.S. DE MÉDECINE NUCLÉAIRE

MÉDECINE NUCLÉAIRE N° 69.1.70178.3.0.1.22.1.72

SCINTIGRAPHIE A L'OCTREOSCAN

CONVOCAION LE MERCREDI puis le JEUDI ET LE VENDREDI
(Prendre les derniers examens réalisés : scanner, IRM...)

Préparation particulière :

- Régime sans résidu : 3 jours avant l'examen et 48 heures après,
- La veille de l'examen prendre : COLOPEG (1sachet/Litre et 1 Litre/20 Kg),
- Boire abondamment les 2 jours après l'injection.

Réalisation pratique :

- Convocation le matin pour l'injection du produit (environ 15 mn)
- 4 à 6 heures après l'injection, réalisation d'images (durée environ 1 heure à 1 heure 30)
- 24 heures après l'injection, en fin d'après-midi réalisation d'images (durée environ 1 heure à 1 heure 30)
- 48 heures après l'injection, de manière facultative, en fonction des résultats précédents, réalisation d'images en fin d'après-midi (durée environ 30 minutes).

SELARL MÉDECINE NUCLÉAIRE DE LA DOUA

48, avenue Condorcet - 69100 VILLEURBANNE - Tél. 04 72 82 67 30 - Fax 04 72 82 67 39 - E-mail : cdt.med-nucleaire@capio.fr

REGIME SANS RESIDU

ALIMENTS DEFENDUS

Viande grasse : mouton, oie, canard, porc, charcuterie, gibier.

Poissons fumés et salés, poissons en conserve à l'huile, poissons frits.

Plats cuisinés.

Fromages fermentés : roquefort, camembert, coulommier, carré de l'est, pont l'évêque.

Féculents : pain complet, légumes secs, pains blanc, pain de mie.

Légumes : tous défendus même carottes.

Fruits crus.

Pâtisseries, gâteaux à la crème, tartes, beignets, nougats, chocolats, cacao.

Boissons alcoolisées, gazeuses, cidre, bière, jus de fruits, eau Hépar.

Matières grasses ; lard, saindoux, crème fraîche, graisses cuites.

ALIMENTS PERMIS

Viande maigre : bœuf, veau, agneau, poulet, jambon, foie, cervelle (sans sauce, grillées ou au four sans matière grasse).

Tous les poissons grillés, au court bouillon ou au four, conserves au naturel, surgelés non panés.

Œufs durs, mollet, pochés, en omelette, sans matière grasse.

Lait : consommation habituelle.

Fromage : crème de gruyère, fromage à pâte dure : gruyère, cantal ; hollandaise, Bombel, St Paulin, tome de Savoie, des Pyrénées, emmental, fromage blanc, demi-sel, kiri.

Féculents : biscottes, pâtes, riz, semoule, tapioca, pomme de terre.

Fruits cuits ou gelée de fruits.

Biscuits secs, meringues, génoise, biscuite de Savoie, miel, sucre.

Eau minérale, café, thé léger, infusions.

Beurre et huile de tournesol en quantité limitée.